



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION N° DEL114-13**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131118-DEL117-13-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2013  
Date de réception préfecture : 25/11/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à C. EGEA en date du 18/11/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON) en date du 18/11/13)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)  
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)

**Absents excusés :**

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Christine PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Signature d'une convention avec le Conseil Général pour l'occupation des locaux du Collège le Chamandier.**

**Rapporteur : Habib EL GARÈS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

En raison des travaux effectués à la salle des fêtes, la commune a sollicité le Collège du Chamandier pour le prêt de l'auditorium afin d'héberger certaines associations et notamment les chorales.

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal :

- l'autoriser à signer la convention avec le Conseil général de l'Isère pour l'utilisation à titre gracieux des locaux du Collège du Chamandier durant l'année 2013-2014.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI